

# BULLETIN D'INFORMATION



Janvier 2026





## Numéros d'Urgence et Numéros sociaux

<b>15</b> <b>SAMU</b>  Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.	<b>17</b> <b>POLICE SECOURS</b>  Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.	<b>18</b> <b>SAPEURS-POMPIERS</b>  Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.
<b>112</b> <b>NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN</b>  Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.	<b>LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE</b>  GRATUIT ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.  FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS	<b>114</b>  NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES  Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.
<b>3117</b>  Pour signaler par téléphone une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.	<b>39 19</b>  Ciblage, harcèlement, harcélement, contact Les femmes victimes de violence peuvent contacter le 39 19. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.	<b>119</b>  Numéro d'urgence dédié aux enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologiques.
<b>31 117</b>  Pour dénoncer une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.	<b>115</b>  Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.	<b>116 000</b>  Numéro d'urgence en cas de disparition d'enfants, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.

**www://**

## Quelques sites intéressants à connaître et à consulter

Préfecture Yvelines	<a href="http://yvelines.pref.gouv.fr">yvelines.pref.gouv.fr</a>	France Travail (ex ASSEDIC)	<a href="http://francetravail.fr">francetravail.fr</a>
Conseil Général Yvelines	<a href="http://yvelines.fr">yvelines.fr</a>	Inscription sur les listes électorales	<a href="http://service-public.fr">service-public.fr</a>
Conseil Régional	<a href="http://iledefrance.fr">iledefrance.fr</a>	Cadastre	<a href="http://cadastre.gouv.fr">cadastre.gouv.fr</a>
Ministères Transition Ecologie Aménagement du Territoire Transports Ville et Logement	<a href="http://ecologie.gouv.fr">ecologie.gouv.fr</a>	Mission locale	<a href="http://mission-locale.fr">mission-locale.fr</a>
Légifrance	<a href="http://legifrance.gouv.fr">legifrance.gouv.fr</a>	Procuration	<a href="http://maprocuration.gouv.fr">maprocuration.gouv.fr</a>
Institutions et vie publique	<a href="http://vie-publique.fr">vie-publique.fr</a>		



# Le mot du Maire



Chères Vicquoises, chers Vicquois,

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2026.

Cette année sera transitoire, car les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars. Vous élirez alors une nouvelle équipe municipale, dont sera issu(e) un(e) nouveau(elle) maire. Comme je vous l'avais annoncé l'an dernier, après 31 années de service, je me retire de mes fonctions municipales.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs changements au sein du personnel communal.

Mme Emma NOYAN, directrice du musée, a quitté ses fonctions à la fin du mois de mars. Arrivée avant l'ouverture du musée en octobre 2023, elle a assuré avec succès sa gestion en 2024 en proposant deux expositions de qualité, en mars et en octobre, puis celle de mars 2025.

Mme Lou-Anne BLANCHARD a pris le relais comme directrice du musée. Elle assure également les visites guidées et les ateliers pour enfants. Elle a repris ses fonctions en plein lancement de la nouvelle exposition et s'est rapidement adaptée. Je la remercie pour son engagement.

Cette dernière exposition a été réalisée avec l'aide de M. Alain BRETEL. J'espère qu'elle sera suivie de nombreuses autres.

Fin mai, M. Bruno VERLHAC, secrétaire de mairie depuis 2004, a quitté la commune pour de nouveaux projets. Pendant vingt ans, il m'a apporté un soutien précieux. Il est aujourd'hui remplacé par Mme Joëlle BROSSEL, arrivée le 1er août. Elle suit actuellement des formations afin de renforcer ses compétences.

Concernant les travaux, la commune, en coordination avec Mérè, a sécurisé la RD 42 traversant Vicq. Trois feux à récompense, une chicane et des bandes rugueuses ont été installés. Les retours sont positifs.

Cette année électorale ne donnera pas lieu à une cérémonie de vœux, afin de respecter la neutralité envers les listes candidates.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne santé et beaucoup de bonheur. Que les joies soient plus fortes que les difficultés, pour vous et vos proches.

Le Maire  
Bernard JACQUES

Bonjour à tous,

Comme annoncé l'an dernier lors de la cérémonie marquant mes trente ans comme maire de la commune de Vicq, je ne me représente pas aux élections municipales de mars prochain. Je profite donc de ces quelques lignes pour dresser un bilan des principaux travaux réalisés avec l'ensemble des conseillers municipaux qui se sont succédés durant ces trente années.

À ma prise de fonction, plusieurs projets étaient déjà engagés. Les bureaux d'études avaient effectué l'essentiel du travail, et il restait à les concrétiser. Ce fut notamment le cas pour l'enfouissement des réseaux et l'aménagement de la place de l'église, réalisés en 1996, avec l'installation de nouveaux candélabres et de bordures délimitant la chaussée.

Il en alla de même pour l'assainissement autonome, pour lequel les appels d'offres restaient à lancer. Compte tenu de l'importance de ces deux chantiers, il avait été décidé de les étaler sur plusieurs années. La première tranche des travaux d'assainissement a débuté en 1996, pour s'achever avec la troisième tranche en 1998.

En 1997, ont été réalisés la réfection complète du chemin du lavoir, avec l'enfouissement des réseaux, ainsi que la donation du musée et de l'ensemble de ses œuvres à la commune par Mme Françoise ADNET-FOURNY.

En 1999, la passerelle de la rue Croix-Ferron a été posée et celle de la rue du Radet restaurée.

En 2001, un nouveau contrat rural a permis la réfection de la couverture du logement communal avec isolation.

En 2002, ont suivi l'agrandissement de la mairie et de son parvis, ainsi que celui de l'église. En 2004, le porche et le mur nord de l'église ont été restaurés.

En 2006, la RD 76 a été sécurisée dans la traversée de La Bardelle par la création de trois plateaux surélevés. La ruelle Lavenant a également été réfectionnée, et une passerelle a été installée rue de la Mairie.

En 2010, le parking de la mairie a été aménagé en béton désactivé.

En 2011, les bâtiments communaux (mairie, logement, école et préau) ont bénéficié d'un ravancement et d'une isolation par l'extérieur.

En 2012, le mur sud de l'église a été rénové.

En 2013, un columbarium a été créé au cimetière et quatre logements sociaux, réalisés par la société FREHA sous bail emphytéotique, ont été inaugurés.

En 2014, le musée est redevenu propriété communale à la suite de la cessation de paiement prononcée par le tribunal à l'encontre de M. BESSEICHE et du décès de Mme Françoise ADNET-FOURNY. Par testament, celle-ci a fait de la commune son légataire universelle, incluant notamment un appartement à Paris.

La même année, constatant les nombreuses difficultés liées à l'assainissement non collectif, devenu obsolète après dix ans de fonctionnement, le conseil municipal a décidé de passer à un assainissement collectif avec station d'épuration végétalisée.

En 2016, la couverture du musée, très dégradée dans la partie logement, a été rénovée et le legs de Mme Françoise ADNET a été officiellement accepté par la commune.

En 2017, les travaux d'assainissement collectif et de la station d'épuration ont débuté, après la réalisation de fouilles archéologiques préventives.

En 2019, la commune a procédé à la réfection de la cour de l'école et de la couverture du préau.

En 2021, la restauration du musée a commencé en octobre et les trottoirs de Vicq ont été aménagés en béton désactivé.

En 2022, la commune a installé un système de géothermie pour le chauffage du musée.

Le 7 octobre 2023, la commune a inauguré le musée.

En 2025, la commune a mis en place des feux à récompense, une écluse et des bandes rugueuses sur la RD 42 afin de ralentir la circulation dans la traversée de Vicq. La commune a également autorisé la pose de panneaux signalant le passage d'écureuils dans Vicq, financés et pris en charge par l'association pour les écureuils roux.

J'ai certainement oublié certains travaux. Je remercie sincèrement l'ensemble des conseillers municipaux ainsi que le secrétaire de mairie, qui m'ont soutenu dans la réalisation de ces projets, notamment l'assainissement, l'enfouissement des réseaux et le musée, lesquels ont nécessité une forte implication de la commune lors des réunions de chantier.

1995/2001		2001/2008		2008/2014	
JACQUES	Bernard	JACQUES	Bernard	JACQUES	Bernard
REGNAULT	Jean Pierre	PIEBAC	Gérard	PIEBAC	Gérard
MICHEL	André	REGNAULT	Jean Pierre	REGNAULT	Jean Pierre
PIEBAC	Gérard	MARQUIER	Gérard	PREHEL	Bernard
MARQUIER	Gérard	COUADE	Bernard	BARRE	Michel
COUADE	Bernard	LE FLAHEC	Emilienne	BASCOU	Martine
HAVENEL	Gilles	PAKIN	Daniel	DABADIE	Marilyne
LE FLAHEC	Emilienne	PREHEL	Bernard	MAGNIER	Jean-Pierre
PAKIN	Daniel	VILLEGAS	Héraldo	SERAY	Nadia
PREHEL	Bernard	YVELIN	Marie-Pierre	TISSIER	Laurent
VILLEGAS	Héraldo	GARNIER	Dominique	VILLEGAS	Héraldo

2014/2020		2020/2026	
JACQUES	Bernard	JACQUES	Bernard
HERMAN	Damien	ROBERT	Yann
VILLEGAS	Héraldo	VILLEGAS	Héraldo
PREHEL	Bernard	DABADIE	Marilyne
CADOUX	Stéphane	CADOUX	Stéphane
DABADIE	Marilyne	DA MOTA	Hélène
DA MOTA	Hélène	COLAS-BINET	Martine
MAGNIER	Jean-Pierre	MARTIN	Nathalie
ROBERT	Yann	DEFRENAIX	Pierre
ROLLET	Alexis	HERMAN	Damien
SERAY	Nadia	ROBERT	Olivier

# LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## *Extraits et résumés des Comptes rendus des Conseils Municipaux.*

**Séance du 07 Février 2025**

### Travaux - Urbanisme

**Panneaux de signalisation pour la traversée d'écureuil** - La commune réceptionne en date du 12 décembre 2024 un dossier émanant de l'association pour la sauvegarde et la protection des écureuils dans le monde. L'association sollicite l'installation de panneaux de signalisation pour la traversée des écureuils sur les poteaux de la commune. Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal :

- donnent un avis favorable à la pose des panneaux suivant le dossier joint,
- habilitent Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- exigent que les panneaux seront à la charge de l'association.

**Droit de préemption** - Les membres du Conseil municipal décident :

- de préempter sur la parcelle B 837 par six voix pour et une abstention,
- de ne pas préempter sur les parcelles B 838 et B839 par six voix pour et une abstention.

### Sujet(s) Divers

**Pass Destination** - Le Conseil municipal valide la signature de la convention « Pass Destination » qui succède à la convention « Pass Malin ».

*Le Pass Malin devient le Pass Destination sous forme d'application ! Compagnon indispensable de vos sorties loisirs à petits prix, le Pass Destination c'est -15% minimum dans près de 100 des plus grands sites touristiques des Hauts-de-Seine et des Yvelines.*

**Solidarité avec la population de Mayotte** : Le Conseil municipal valide la proposition de don d'un montant de 384 € (soit 1€ par habitant) pour venir en aide à la population de Mayotte victime du cyclone CHIDO.

**Amendes de police** : La reversion faite à la commune sera utilisée pour l'achat des panneaux de sécurisation routière. Il est proposé d'ajouter un panneau parking pour la place de l'église et un panneau sens interdit supplémentaire pour la rue qui descend vers le musée.

**Séance du 04 Avril 2025**

### Travaux - Urbanisme

**Droit de préemption** - Les membres du Conseil municipal décident :

- de ne pas préempter sur la parcelle ZC 44 à l'unanimité des membres présents,
- de ne pas préempter sur la parcelle ZE 77 – ZE 91 – ZE 89 à l'unanimité des membres présents.

## Musée

**Donation d'œuvres et cession de droits d'auteurs** - Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal accepte les dons et de les inscrire à l'inventaire de la commune et décide de mettre à disposition du musée les tableaux.

Artiste	Titre	Création	Dimension
Manuel DOS SANTOS CASTRO - Portugal	Les oranges	2020	50x60 cm
Fabienne DELACROIX - France	La fête de la voile	2016 / 2024	61x50 cm
Fabienne DELACROIX - France	Manège à Montmartre	2015 / 2024	55x65 cm
Jean Pierre LORAND - Belgique	La route des châteaux	2014	50x60 cm

## Budget - Finance

**Subvention 2025** - Le Conseil municipal décide d'inscrire la somme de 1.500 € au compte 65748 afin de provisionner les demandes de subvention et notamment celle de l'association du Comité des fêtes de Vicq à hauteur de 300 €.

**Taux d'impositions 2025** - Les membres du Conseil municipal décident l'augmentation des taux d'impositions de 1.5 % par rapport à l'année 2024.

	2024	2025
Taxe Foncière bâtie	21,03 %	21,35 %
Taxe Foncière non bâtie	49,52 %	50,26 %
Taxe d'habitation	7,21 %	7,32 %

**CFU - Compte Financier Unique de la commune et du musée** - Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve le CFU 2024 de la commune et celui du musée,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Vote des budgets 2025** - Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de voter les Budgets Primitifs de l'exercice 2025, selon l'instruction Comptable et Budgétaire M57,
- dit que les budgets Primitifs sont votés par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, en recettes et en dépenses,
- dit que les résultats en fonctionnement et en investissement seront repris par une décision modificative ou un budget supplémentaire.

## Budget de la commune

			Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget		439.027,60 €	107.171,97 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédents (RAR n-1)			
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			331.855,63 €
	<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>439.027,60 €</b>	<b>439.027,60 €</b>
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		652.135,39 €	215.678,33 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)			
	002 Résultat de fonctionnement			436.457,06 €
	<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>652.135,39 €</b>	<b>652.135,39 €</b>
	<b>Total du budget</b>		<b>1.091.162,99 €</b>	<b>1.091.162,99 €</b>

## Budget du Lotissement

			Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget		79.574,47 €	79.574,47 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédents (RAR n-1)			
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
	<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>79.574,47 €</b>	<b>79.574,47 €</b>
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		79.574,47 €	79.574,47 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)			
	002 Résultat de fonctionnement			
	<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>79.574,47 €</b>	<b>79.574,47 €</b>
	<b>Total du budget</b>		<b>159.148,94 €</b>	<b>159.148,94 €</b>

## Budget du musée

			Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget		234.196,27 €	
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédents (RAR n-1)			
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			234.196,27 €
	<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>234.196,27 €</b>	<b>234.196,27 €</b>

## Budget du musée

Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	370.196,28 €	40.500,00 €
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)		
Reports	002 Résultat de fonctionnement		330.156,28 €
	<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>370.196,28 €</b>	<b>370.196,28 €</b>
	<b>Total du budget</b>	<b>159.148,94 €</b>	<b>159.148,94 €</b>

## Sujet(s) Divers

**Approbation du rapport de la CLECT** - Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 29 janvier afin d'élaborer un juste calcul de l'attribution de compensation versée aux communes membres. Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des communes doivent se prononcer sur le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois suivant sa transmission par l'EPCI. Le montant attribué à la commune est de 29.617,64 € pour 2025.

Après en avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal approuvent le rapport de la CLECT.



## Organisation de la mairie

**Départ du secrétaire de mairie** - Monsieur le Maire informe qu'il faut modifier le tableau des effectifs au vu de la vacance d'emploi diffusée sous le n°07850429000026 pour le recrutement du ou de la secrétaire de mairie comme suit :

- Rédacteur : 1 poste,
- Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe : 1 poste,
- Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe : 1 poste.

Après en avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de créer 3 postes afin de pouvoir recruter le ou la secrétaire de Mairie selon son grade.

**Convention « JOB DATING »** - Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de signer la convention N°2025/04/07752 portant assistance au recrutement du ou de la secrétaire de mairie.

**Convention de mise à disposition d'un agent** : Monsieur le Maire informe que le secrétaire de mairie est muté dans une autre collectivité et à ce sujet le CIG peut mettre un agent de remplacement en attente de recruter une secrétaire ou un secrétaire.

Après en avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal donnent délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce sujet.

## Musée

**Emploi non permanent** - Monsieur le Maire propose de créer un emploi saisonnier au Musée afin de pallier au besoin d'un accroissement d'activité entre le mois de juin et le mois d'octobre.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal décident de créer l'emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité entre le mois de juin et le mois d'octobre.

### Sujet(s) Divers

**Fonds de concours CCCY** - Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que nous avons reçu deux devis concernant la mise en sécurité de la RD42 (Mise en place de feux intelligents) :

- un devis d'Elan-Cité pour la somme de 26.867,70 € TTC,
- un devis Worlplas Signalisation pour la somme de 28.965,16 € TTC.

Après en avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide que le fonds de concours sera demandé avec le devis d'Elan Cité.



### Organisation de la mairie

**Convention « JOB DATING »** - Monsieur le Maire informe avoir reçu le retour de la convention Job Dating signée du Centre de Gestion Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France.

### Travaux - Urbanisme

**Droit de préemption** - Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 6 septembre 2023 par délibération N°DE\_2023\_056, le Conseil municipal a modifié l'article 15 des délégations consenties au maire selon l'article L2122-22 concernant le droit de préemption et qu'il lui a été donné le droit de préempter jusqu'à 50 000 €.

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu une déclaration d'aliéner ou de demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme concernant les parcelles suivantes cadastrées.

Section et N°	Lieu-dit	Localité	Superficie
A 274	VICQ – 19 Rue d'Auteuil	VICQ	4 a 17 ca
ZE 29	VICQ – 19 Rue d'Auteuil	VICQ	1 a 52 ca

Considérant que le prix de vente est de 210 000 €

Considérant que la commission est de 15.000 € TTC à la charge de l'acquéreur



### Organisation de la mairie

**Mise en place d'un CET (Compte Epargne Temps)** - Monsieur le Maire informe qu'un projet de délibération pour instaurer un CET sur la commune a été envoyé au CIG afin qu'il soit soumis au Comité Social Territorial pour une effectivité du CET au mois d'octobre 2025. Il conviendra de définir si le CET pourra être indemnisé ou pas.

**Archivage** - Monsieur le Maire a reçu le 10 juillet dernier une personne du CIG afin d'établir un devis pour trier les archives de la Mairie.

Il est proposé, dans un premier temps, de consacrer dix jours au tri des papiers inutiles avant leur destruction pour un montant de 2720€ TTC.

Dans un deuxième temps, un classement des archives à conserver sera proposé.

### Travaux - Urbanisme

**Droit de préemption** - Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 6 septembre 2023, par la délibération N°DE\_2023\_056, le conseil municipal a modifié l'article 15 des délégations consenties au Maire selon l'article L21221-22 concernant le droit de préemption et qu'il lui a été donné le droit de préemption jusqu'à 50.000 €.

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu trois déclarations d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévu par le code de l'urbanisme concernant les parcelles :

#### 1ère demande sur les parcelles :

Section et N° lieu-dit commune superficie  
B719 les prés VICQ 58 grande rue 373m<sup>2</sup>  
B727 les prés VICQ 58 grande rue 695m<sup>2</sup>  
B774 les prés VICQ 58 grande rue 233m<sup>2</sup>  
B775 les prés VICQ 58 grande rue 1278m<sup>2</sup>

#### 2ème demande sur la parcelle

section et n° lieu- dit commune superficie  
B 724 les prés VICQ zone A 5467 m<sup>2</sup>

#### 3ème demande sur les parcelles

section et N° lieu-dit commune superficie  
B838 le village VICQ rue Croix Férron 308 m<sup>2</sup>  
B 839 le village VICQ rue Croix Férron 43 m<sup>2</sup>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal décident :

- de ne pas préempter les parcelles B719, B727, B774, B775,
- de ne pas préempter la parcelle B724,
- de ne pas préempter les parcelles B838 et B839.

### Musée

**Musée Horaire d'ouverture** - Monsieur le Maire propose de statuer sur l'ouverture du musée pendant les vacances, et notamment lors du week-end du 15 août qui tombe cette année un vendredi.

### Sujet(s) Divers

**Fonds de concours - Logement de la mairie** - Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que deux entreprises ont été contactées pour la peinture et deux autres pour la cuisine.

Pour la peinture : l'entreprise JUAN Frédérique chiffre les travaux à hauteur de 19 447,48€ HT, l'entreprise Peindécor chiffre elle les travaux à hauteur de 25 322,42€ HT.

L'entreprise JUAN a été retenue.

Pour l'installation d'une kitchenette dans la cuisine : seule l'entreprise Taillard a répondu et chiffre les travaux à hauteur de 2.867,50 € HT (pose et raccordement compris).

Pour le raccordement électrique : l'entreprise PAT-ELEC 78 chiffre les travaux à hauteur de 541.02 TTC (raccordement électrique du logement annexe à la mairie).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** la demande d'un fonds de concours d'un montant de 50% du coût hors taxe auprès de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines pour les travaux du logement de la mairie,
- **HABILITE** Monsieur le Maire, à engager toutes les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à cette demande,
- **PRECISE** que la recette sera inscrite à l'article 13251.

### Séance du 26 Septembre 2025

## Organisation de la mairie

**Instauration du compte épargne temps** - Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (se reporter en mairie pour plus d'information).

**Ralliement à la procédure de renégociation du contrat-groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du CIG** - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2026 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- **PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2027.

## Travaux - Urbanisme

**Droit de préemption** - Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° DE\_2023\_056 en date du 06 septembre 2023, le Conseil municipal a modifié l'article 15 des délégations consenties au Maire selon l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales relatif au droit de préemption urbain et qu'il lui a été donné le droit d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dans la limite de 50 000 €.

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu trois déclarations d'intention d'aliéner ou demandes d'acquisition d'un bien immobilier soumis à droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme concernant les parcelles :

### **Première demande sur les parcelles :**

Section et numéro lieu-dit commune superficie  
C 350 VICQ 6 grande rue 513m2  
C 352 VICQ 6 grande rue 405m2

**Deuxième demande sur les parcelles :**

Section et numéro lieu-dit commune superficie  
ZE 79 VICQ Le Trou rouge 259m2  
ZE 82 VICQ Le Trou rouge 144m2  
ZE 86 VICQ Le Trou rouge 103m2

**Troisième demande sur la parcelle :**

Section et numéro lieu-dit commune superficie  
B 821 VICQ 39 grande rue 380m2

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité de ne pas préempter :

- les parcelles cadastrées C 350 et C 352,
- les parcelles cadastrées ZE 79, ZE 82 et ZE 86,
- la parcelle cadastrée B 821.

**Sujet(s) Divers**

**Convention du réseau au fil des pages** - Il est proposé au Conseil municipal d'approver cette nouvelle convention. Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la nouvelle convention du Réseau Au fil des pages, telle qu'annexée à la présente délibération.

**Rapport annuel du SIARNC** - Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- déclare avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) établi par le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) pour l'exercice 2024,
- dit que ce document sera tenu à la disposition du public en Mairie à partir du 1er octobre 2025.

**Fond de concours (Logement de la mairie)** - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Article 1 : La délibération DE\_2025\_039 en date du 25 juillet 2025 est retirée et est remplacée par la présente délibération,
- Article 2 : Décide de demander un fonds de concours à Coeur d'Yvelines en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation du logement communal à hauteur de 10 175.64 €,
- Article 3 : Autorise le Maire à signer tout acte afférent à cette demande
- Article 4 : Précise que la recette sera inscrite à l'article 13251.

**Gestion des DIA (déclaration d'intention d'aliéner)** : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il est autorisé, par délibération n°DE\_2023\_056 en date du 06 septembre 2023, à exercer, au nom de la commune, les droits de préemption urbains définis par le code de l'urbanisme que dans la limite de 50 000 €.

Il demande s'il ne serait pas opportun, afin de faciliter la gestion des DIA, d'adopter une nouvelle délibération lui permettant de préempter, au nom de la commune, pour des montants plus élevés. Il est décidé d'attendre la prochaine mandature pour en délibérer.

### Musée

**Musée – Tarification** - Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Article 1<sup>er</sup> : autorise la vente du livre *Françoise Adnet Splendeur du misérabilisme* au prix de 45€ tel qu'indiqué sur la quatrième de couverture
- Article 2 : Adopte, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les nouveaux tarifs suivants pour les visites-ateliers du musée des samedis et dimanches

Tarif réduit : 4,5 € (visite) 5,5 € (atelier) = 10 € (billet couplé pour les enfants dès 3 ans, étudiants, minimas sociaux, habitants CCCY)

Tarif plein : 6,5 € (visite) 5,5 € (atelier) = 12 € (billet couplé pour les adultes)

### Budget - Finance

**Autorisation de dépenses** - Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit

pour la commune

Chapitre - Libellé nature	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2026
20 - Immobilisation incorporelles	2.500 €	625 €
21 - Immobilisation corporelles	153.527,60 €	38.381,90 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	183.000 €	
<b>Total</b>	<b>156.027,60 €</b>	<b>39.006,90 €</b>
	<b>(339.027,60 € - 183.000 €)</b>	

pour le musée

Chapitre - Libellé nature	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif
21 - Immobilisation corporelles	210.196,25 €	52.549,06 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	24.000 €	
<b>Total</b>	<b>210.196,25 €</b>	<b>52.549,06 €</b>

## Sujet(s) Divers

**Adhésion de la commune de Septeuil au SIRYAE** - le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune de Septeuil au SIRYAE

**Rapport d'activité 2024 du SEY 78 et Synthèse du compte-rendu annuel d'activité ENEDIS** - le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- déclare avoir pris connaissance du rapport annuel d'activité du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY 78) pour l'année 2024 et du compte-rendu annuel d'activité 2024 de la concession Electricité confiée à ENEDIS sur le territoire du SEY,
- déclare que ces documents seront tenus à la disposition du public en Mairie à partir du 15 décembre 2025.

**Plan communal de sauvegarde** - Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Plan communal de Sauvegarde de la commune doit être mis à jour, la dernière mise à jour datant du mois d'octobre 2020. Il sera de nouveau présenté au Conseil Municipal pour approbation.

**Loyer du logement communal** - Le Conseil Municipal ,après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de louer le logement communal,
- dit que le montant du loyer sera de 600 €,
- dit qu'il sera révisable tous les ans au mois de janvier selon l'indice INSEE,
- dit que le préavis sera vu avec le locataire et la commune.

**Redevance RODP Télécommunication 2025** - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications :

- Article 1 : Applique les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications à savoir pour 2025

48,65 € par kilomètre et par artère en souterrain

64,97 € par kilomètre et par artère en aérien

32,44 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

- Article 2 : Décide de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- Article 3 : Décide d'inscrire annuellement cette recette au compte 7032
- Article 4 : Charge le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

**Redevance électrique 2025** - Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et dit que le montant de la redevance est de 241 €.

## Les travaux sur la commune

### Sécurisation de la traversé de VICQ

Cette année nous avons réussi à mettre en sécurité la traversée de VICQ avec l'installation de trois feux à récompense, une chicane et des bandes rugueuses aux entrées du villages.

Cette chicane a été demandée par la commune de Méré afin de sécuriser les personnes qui sortent par la rue du Mesnil-Piquet



#### Le financement

- Trottoirs côtés Sud pris en charge à 100% par la commune de Méré
- 50% du budget global pris en charge par la CCCY via un fond de concours
- Budget travaux : 22.389,75 € HT
- Reste à charge pour la commune de VICQ 11.194,87 € HT

Ces travaux prévoyaient initialement deux plateaux surélevés, situés aux carrefours de la rue de la Mairie et de la rue de la Croix-Féron. Toutefois, le Département ne pouvant plus apporter d'aide aux communes, nous avons décidé de reporter ces aménagements et d'évaluer les résultats obtenus avec les feux à récompense.

À ce jour, les résultats sont satisfaisants.

## C'est arrivé à Vicq - La course Paris - Nice

**Course** 83ème édition

**Etapes** 8

**Date** 9 au 16 mars 2025

**Distance** 1213 km

**Vitesse moy.** 45,86 km/h



C'est au cours de la 1ère étape (boucle de 156,5 km pour 1285 m de dénivelé positif autour de Le Perray-en-Yvelines) que les coureurs ont traversé notre commune par un passage habituel au rond point de La Bardelle.

### J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

### Le dépôt en ligne, c'est...

Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.

Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.

Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.

Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

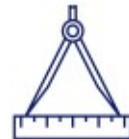
### Comment faire ?

#### Je prépare mon dossier

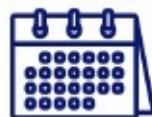


Recherchez et ouvrez le lien AD'AU depuis google. Il vous guidera à chaque étape, notamment pour :

Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Editer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

#### Je le dépose en ligne

Je me connecte sur le site de la commune pour accéder au guichet numériques des autorisations d'urbanisme (GNAU). Je crée un compte en 3 clics:

- Si j'ai déjà préparé mes pièces via AD'AU, je clique sur le type de dossier que je souhaite déposer,
- Si non, je me laisse guider en cliquant sur « *Aide à la définition du dossier* ».



*Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papier ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.*

## Janvier :

### **Exposition « Naïfs des villes et des champs » (9 oct. 2024-9 mars 2025)**

Le MIDAN n'a pas attendu début 2025 pour présenter sa troisième exposition, « Naïfs des villes et des champs », inaugurée en octobre 2024. 60 œuvres qui balayent tous les regards que les artistes naïfs posent sur l'univers qui les environne : le MIDAN réconcilie milieux urbains et ruraux dans un accrochage faisant la part belle à la contemplation et à l'imagination.



## Février :

### **Samedi 1<sup>er</sup> février - Soirée « 4 œuvres, 4 verres de vin »**

Au cours d'une soirée exceptionnelle à la croisée des sens, le public du MIDAN a pu participer à la nocturne « 4 œuvres, 4 verres de vin » : un format original alliant visite guidée et dégustation de vins commentée par un expert, qui a su ravir les yeux comme les papilles de tous nos visiteurs.

## Mars :

### **Dimanche 9 mars – Parcours méditatif**

Au creux de l'hiver, le MIDAN a réchauffé les cœurs et les corps des visiteurs avec son parcours méditatif le 9 mars 2025 : une découverte atypique de l'exposition temporaire qui fait alterner observation des toiles, exercices de respiration et d'écoute du corps. Une expérience totale des tableaux, que la médiatrice et le professeur de yoga donnent à voir, mais aussi à ressentir.

### **Samedi 15 mars – Inauguration de l'exposition « Mille et une nuits dans l'art naïf »**

A l'approche du printemps, les murs de MIDAN se sont paré de nouvelles couleurs en accueillant l'exposition « Mille et une nuits dans l'art naïf » : un parcours entre obscurité et lumière explorant les représentations et évocations de la nuit dans l'art naïf. Le MIDAN est ravi d'avoir pu collaborer avec la Halle Saint-Pierre, anciennement Musée d'art naïf Max Fourny, pour le prêt et l'exposition de 16 tableaux issus du fonds historique du collectionneur.

## Mai :

### **Samedi 17 mai - Nuit des Musées**

En résidence itinérante depuis 2017 dans le Département, l'Orchestre de l'Alliance a posé ses bagages au Musée international d'art naïf le temps d'un soir, le samedi 17 mai 2025. A l'occasion de la Nuit européenne des Musées, le MIDAN a affiché salle comble pour le concert de musique de chambre d'un exceptionnel quatuor alliant prouesse musicale et pédagogie devant un public de petits et grands. Le concert fut suivi d'une déambulation guidée à travers l'exposition « Mille et une nuits dans l'art naïf » à la lampe torche. Une opportunité pour le public d'observer les œuvres sous un autre jour et d'en découvrir les détails insoupçonnés. Un événement financé par le Département des Yvelines.



## Juin :

### **Du mardi 17 au dimanche 22 juin - Résidence chorégraphique de la compagnie BitterSweet**

Chorégraphier le sport : c'est le défi que s'est lancé Perle Cayron de la compagnie de danse Bittersweet, l'an dernier à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Ce défi, c'est "Under Construction (version JO)", une performance que le MIDAN a eu la chance d'accueillir le dimanche 22 juin : les danseurs et danseuses ont investi les salles et jardins du musée, pour une déambulation à la croisée de la danse, du sport et des arts visuels.

Faire entrer la danse au sein d'un musée, c'est avant tout faire cohabiter le mouvement des corps à la fixité des images. En résidence de création du 17 au 21 juin derniers, la compagnie a pu travailler sur des projets en cours, et faire état de ces expérimentations aux élèves de maternelle et primaire en visite au musée durant la semaine.

Un grand merci à notre partenaire, La Barbacane, centre culturel et scène conventionnée à Beynes, sa directrice Virginie Annetta, ainsi qu'à Perle Cayron et aux danseurs et danseuses de la Compagnie Bitter Sweet qui ont fait vivre le musée autrement.



## Juillet :

### **Chantier de rangement et d'inventaire des collections**

Derrière les murs de son exposition temporaire, le MIDAN s'est attelé à un chantier de longue haleine durant tout le mois de juillet. Rangement des collections, actualisation et référencement de toutes nos œuvres en vue des prochaines expositions : un travail dans l'ombre achevé avec succès, grâce à l'aide précieuse du personnel bénévole et des stagiaires et saisonnières intervenues en juin et juillet.

La municipalité s'associe au MIDAN pour les remercier chaleureusement pour ce travail qui leur a permis de découvrir toute la variété des métiers des musées.

## Septembre :

### **Samedi 20 et dimanche 21 septembre - Journées du Patrimoine**

Cette année, les Journées Européennes du Patrimoine mettaient à l'honneur le patrimoine architectural ! A cette occasion, le MIDAN a renoué avec son passé : installé dans un ancien corps de ferme du XVIII<sup>e</sup> siècle, le musée a accueilli le temps du week-end l'exposition "Découvrez les grandes fermes" prêtée par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse : une exposition de photographies illustrant les corps de fermes les plus remarquables du Parc naturel. Une déambulation au sein de nos jardins qui vous promet un voyage dans le temps, et dans la région.



### **Samedi 27 septembre - Concert des Dixieland Seniors**

Un air de Nouvelle-Orléans au MIDAN ? Le samedi 27 septembre, le public du Musée a embarqué pour un voyage dans l'Amérique des "Roaring Twenties" au son de King Oliver, Jelly Roll Morton ou Clarence Williams ! Né dans les années 1910-1920 au sein des communautés afro-américaines de la ville éponyme, le jazz Nouvelle-Orléans est influencé par le blues, les fanfares de rue ou encore la musique créole, et célèbre le quotidien populaire dans un style joyeux et libre. Autant de valeurs qu'il partage avec l'art naïf.



Le MIDAN remercie chaleureusement les Dixieland Seniors pour ce concert enjoué sous la houlette de l'impressionnant François Mayer. Un événement qui a donné le ton de la saison culturelle automne/hiver, qui s'articule autour de l'exposition « Évasions musicales », au service d'un dialogue riche entre patrimoines musical et muséal.

### Octobre :

#### **Vendredi 3 octobre - Inauguration de l'exposition « Evasions musicales. Quand les artistes naïfs peignent la musique »**



Le 3 octobre, le Musée international d'art naïf de Vicq a inauguré sa cinquième exposition, en présence de Monsieur le Maire Bernard Jacques et Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet Nicolas Ventre : "Évasions musicales. Quand les artistes naïfs peignent la musique". Une plongée dans la culture visuelle dite "naïve" du monde entier des années 1970 à aujourd'hui, à travers l'un de ses ressorts majeurs, la musique.

#### Nouveautés :

Une section introductory sur l'art naïf permet au public d'en saisir les grandes caractéristiques et jalons historiques, en parallèle d'une présentation du Musée.

Le parcours de visite se double d'un parcours audioguide, disponible en français et en anglais, accessible aux publics malentendants et malvoyants.

Loro Coirón, artiste invité, est mis à l'honneur dans une section qui présente sa pratique de la linogravure et l'héritage naïf de son travail, en lien avec la thématique de l'exposition.

Le MIDAN tient à remercier les artistes Thierry Defert et Bernard Vercruyce, ainsi que l'équipe municipale et le personnel ayant œuvré à la préparation et à la mise en place de cette exposition.

### Novembre :

#### **Samedi 8 novembre - Soirée « 4 œuvres, 4 verres de vin »**

C'est le temps fort de chaque exposition MIDAN : une nocturne à deux voix pour découvrir les œuvres de l'exposition temporaire à travers une sélection de vins de caractère. La soirée s'articule autour de temps d'observation des tableaux avec la responsable du Musée, rythmés par la dégustation de crus sélectionnés et commentés par l'expert passionné Luc Dabadie, que le MIDAN remercie pour son implication.

#### **Mercredi 26 novembre - Clôture de la 1<sup>ère</sup> édition du programme Yvelines Musées Solidaires**

Le 26 novembre, le Musée international d'art naïf accueillait le lancement de la seconde édition du programme Yvelines Musées Solidaires, en présence du Président du Département M. Pierre Bédier : une matinée riche en échanges qui a réuni élus départementaux, représentants des musées et partenaires du dispositif.

Depuis sa réouverture, le MIDAN porte l'accessibilité de l'art à toutes et tous comme axe fort de son développement. Yvelines Musées Solidaires a soutenu cet élan via 4 actions concrètes : formation de notre personnel, diagnostics d'accessibilité, prescriptions muséales et organisation de la Semaine de la Culture et du Handicap.

Un grand merci au Département et à ses équipes Tourisme et Culture pour la coordination d'une initiative engagée et inclusive.



## Décembre :

### **Mercredi 3 décembre - Parution du hors-série « L'art naïf au 21<sup>e</sup> siècle » du magazine Artension**

Dans son dernier hors-série, le magazine *Artension* jette un coup de projecteur sur l'art naïf au 21<sup>e</sup> siècle. Un très beau numéro qui rafraîchit l'image et les définitions de ce style en s'appuyant sur les artistes et institutions qui chaque jour le font vivre. Parmi elles, le Musée international d'art naïf de Vicq est mis à l'honneur au travers d'une section qui explore l'histoire de ses collections jusqu'à son actualité culturelle.

Le MIDAN aime le mélange des genres : entre apports théoriques à la réflexion sur l'histoire de l'art naïf et carnet d'adresses des lieux incontournables du naïf, il y en a pour tous les goûts.

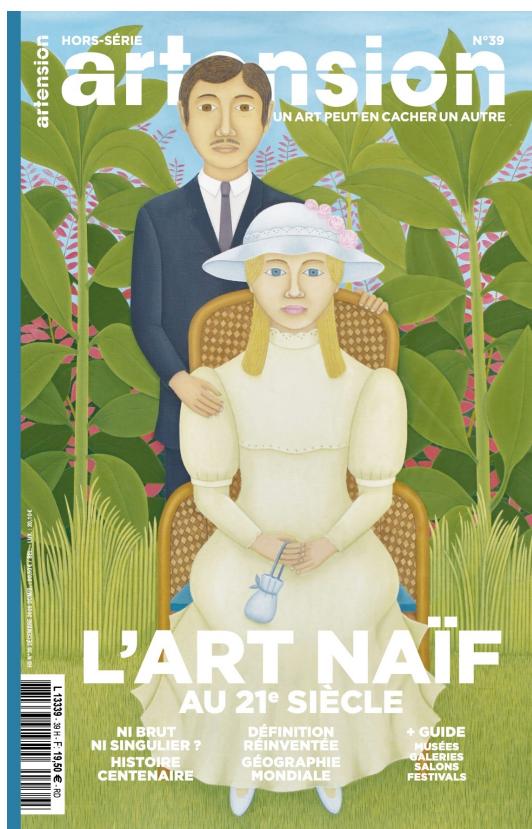
En vente à la boutique du Musée.

### **Du 29 novembre au 7 décembre - Semaine de la Culture et du Handicap**

Le Département des Yvelines lance la 1<sup>ère</sup> édition de la Semaine de la Culture & du Handicap ! Au programme : des spectacles et animations accessibles à tous, organisés dans les musées des Yvelines. Une belle occasion de partager la culture pour tous, dans le cadre du programme Yvelines Musées Solidaires (anciennement SolYmusées).

A cette occasion, le MIDAN a accueilli des groupes de visiteurs porteurs de handicaps psychiques pour des parcours sensoriels à travers l'exposition : petits et grands ont pu apprêhender les tableaux naïfs par les atmosphères sonores, les odeurs et même les textures qu'ils donnent à voir.

Le Musée a clôturé la Semaine de la Culture et du Handicap le 7 décembre avec le spectacle « Histoires d'amour » de la Compagnie Bajo el Mar : une rencontre entre le chant et la langue des signes, le rap et le conte. 5 histoires, 5 ambiances, 5 manières de dire, 5 livres racontés, 5 visions de l'amour : familles de Vicq et alentours ont répondu présentes pour ce format intime, transdisciplinaire adapté aux tout-petits qui a signé la fin de l'année 2025 au MIDAN.



Notre région regorge de richesses archéologiques, traces de la présence humaine sur notre territoire. Axe routier d'accès à la capitale, les Yvelines ont certainement été très peuplées à différentes époques et ont également été le théâtre de batailles.

Vicq, petit village des Yvelines, a livré de nombreux indices d'occupations allant du Néolithique final (6000 -2200 avant J.C.) jusqu'à la période médiévale. (1)

### Néolithique final (6000 à 2200 avant J.-C.)

*Un petit rappel historique : la sédentarisation des populations*

Le Néolithique (autrement appelé « âge de la pierre polie ») est une période marquée par de profondes transformations du mode de vie des populations. En effet, celles-ci se sédentarisent et subviennent à leurs besoins grâce à l'agriculture et à l'élevage.

Les principales innovations sont l'utilisation de l'outillage en pierre polie, la poterie, le tissage et le développement de la construction.

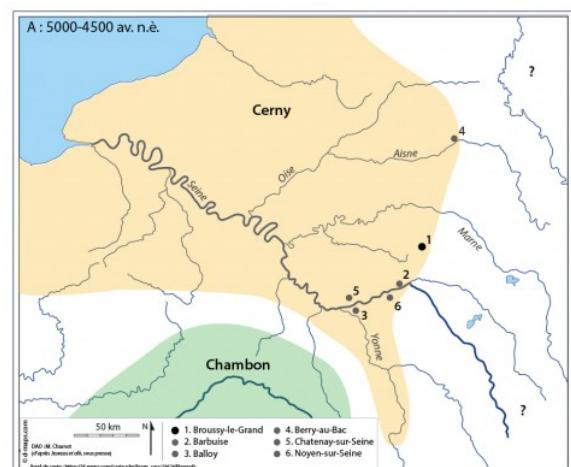
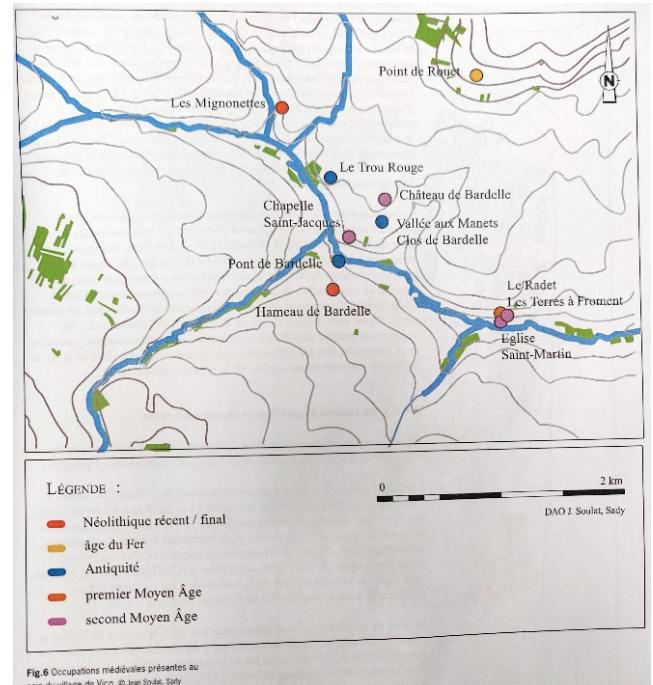
Les populations s'installent à proximité des voies de transport naturelles — la Seine et ses affluents, ainsi que les rivières — ce qui facilite les échanges et le commerce.

En région parisienne, on trouve à cette époque différents groupes culturels, arrivés par l'est et le sud. Il en existe principalement deux, définis par leurs types d'outillage ou par le décor de leurs céramiques : le « Villeneuve-Saint-Germain » et le « Cerny ».

Sur le site du « Moulin des Fourneaux », situé sur la commune de Beynes, ont été découvertes des céramiques portant des décors de type « Cerny » (2, 3).

Ces populations de nouveaux paysans travaillent la terre et domestiquent des plantes telles que les céréales (blé, orge, avoine...) et les légumineuses (pois, lentilles...).

Elles apprivoisent et domestiquent également des espèces animales locales — bœufs, porcs — ainsi que des chèvres venues du Moyen-Orient.



On observe à cette période une déforestation du territoire, pour les besoins d'espaces agricoles et la construction des habitations.

### Et à Vicq.... des traces de la période néolithique



Pointe de flèche en silex provenant de Vicq

Au lieu-dit le « Hameau de Bardelle », ont été découverts une céramique et 46 objets lithiques (objets de pierre). Au lieu-dit « Les Mignonnettes » 46 objets lithiques ont été récoltés (déchets de taille et matière première).

### Protohistoire : Age des métaux (2200 avant J.C. à 52 avant J.C.)

*Un petit rappel historique : Les Gaulois*

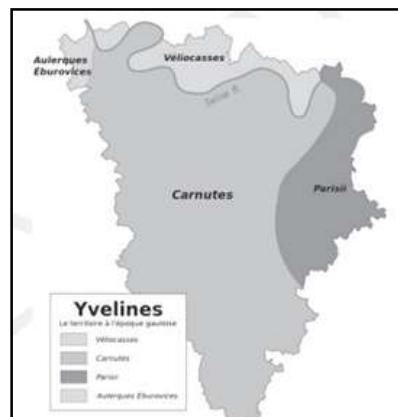
La protohistoire se divise en deux périodes :

l'âge du Bronze : cette période se caractérise par l'usage de la métallurgie du bronze (alliage de cuivre et d'étain). Le mode de vie est proche de celui du Néolithique. On observe une hiérarchisation de la société avec l'apparition d'objets de prestiges en bronze.

l'âge du Fer : Les artisans gaulois travaillent le bronze et le fer, avec lesquels ils fabriquent des armes et des outils, mais aussi des éléments de parure ou décoratifs (fibules). Grâce à ces outils, la production agricole s'améliore, les échanges se développent, et les activités artisanales ainsi que les services se spécialisent. La société se hiérarchise et une élite capable de mobiliser les populations voit le jour.

Différents peuples gaulois dominent l'ouest parisien :

- les Veliocasses : nord de la Seine.
- les *Parisii* : Hauts-de-Seine et est des Yvelines.
- les Aulerques : extrémité occidentale du territoire.
- les Carnutes : trois quarts de la superficie des Yvelines.



La Seine, axe fluvial de communication, permet le commerce entre les peuples gaulois ainsi qu'avec les régions méditerranéennes.

Les terres sont possédées par une élite aristocratique et la ferme reste le mode principal d'exploitation agricole.

Le paysage ressemble à nos espaces ruraux actuels, composés de champs, de prés et de bois.

## *Et à Vicq.... des traces de la période de l'âge de fer*

Au nord du village, à proximité de la « Pointe du Rouet », un enclos fossoyé rectangulaire daté de la période de La Tène (450 à 25 avant J.C.) a été repéré lors de prospections aériennes. (*un enclos fossoyé est un espace correspondant à un système agro-pastoral. Délimité par un fossé matérialisé par un marqueur type palissade de bois, haie, talus, il contient dans son espace intérieur diverses structures domestiques.*)

Cette découverte a été confirmée par une prospection pédestre au cours de laquelle plusieurs tessons ont été ramassés.

## Antiquité (52 avant J.C à 476 après J.C.)

## *Un petit rappel historique : Conquête de la Gaule par César*

Vercingétorix est battu par Jules César à Alésia en 52 avant J.C. : c'est la conquête de la Gaule par les Romains et le début de la période gallo-romaine.

Les Yvelines faisaient partie de la province romaine appelée « La Lyonnaise »

Le paysage ne change pas par rapport à la période gauloise : de grandes agglomérations subsistent (Chartres, Paris, Evreux, Rouen). Dans les Yvelines, on trouve des agglomérations moyennes comme *Diodurum* (Jouars-Pontchartrain), de petites agglomérations et des *villae*.

Les villes se dotent de bâtiments publics afin de se rapprocher du mode de vie romain. Ainsi, la cité de *Diodurum* possérait un théâtre.



## *Et à Vicq.... des traces de la période gallo-romaine*

Trois sites ont été localisés à l'ouest du village :

- découverte d'un trésor monétaire au lieu-dit « Pont de Bardelle ».
  - traces d'une villa (nombreux tessons antiques) au lieu-dit « Clos de Bardelle ».
  - supposé *fanum* (temple gallo-romain) observé en prospection aérienne au lieu-dit « Trou Rouge ».

## **Haut Moyen Age (476 à 987 après J.C.)**

## *Un petit rappel historique : Les Mérovingiens et Carolingiens*

Le début du premier (ou Haut) Moyen Âge est marqué par la chute de l'Empire romain ainsi que par les grandes invasions du peuple Franc, qui pénètre en Gaule entre 430 et 450.

Les Francs donnent naissance aux dynasties mérovingienne (V<sup>ème</sup> au VII<sup>ème</sup> siècle) et carolingienne (VII<sup>ème</sup> au IX<sup>ème</sup> siècle).

Le sud des Yvelines se dépeuple et de grandes forêts se développent notamment la forêt de Rambouillet.

De grands domaines agricoles appartenant à des seigneurs laïcs ou ecclésiastiques se constituent. Les paysans exploitent une tenure en échange de redevances et de services dus au seigneur.

Les terres les moins fertiles sont abandonnées. Le commerce terrestre et fluvial reste dynamique.

Les artisans du métal maîtrisent particulièrement bien la réalisation d'accessoires vestimentaires, plaques-boucles de ceinture, fibules, etc.

Les plaques-boucles retrouvées sont en bronze ou en fer, damasquinées d'argent, et présentent des décors classiques (entrelacs) ou plus rares (personnages ou des animaux).

Les fibules peuvent prendre des formes d'oiseaux ou d'animaux fantastiques.

Ces orfèvres fabriquent également toutes sortes de bijoux incrustés de grenat et de pâte de verre colorée : perles, boucles d'oreilles, bagues, bracelets, etc.



Fibule (Vicq)



Bagues et boucles d'oreilles (Vicq)



Boucle de ceinture incrustée d'argent (Vicq)

Les *villae* disparaissent et les constructions en bois et en terre, quelque peu délaissées à l'époque gallo-romaine, réapparaissent. L'organisation de l'habitat reste dispersée sur le territoire.

Le christianisme se développe lentement ; des églises et des mausolées sont construits. Le premier monument chrétien connu se situe à Jouars-Pontchartrain.

Les cimetières de l'époque antique continuent d'être utilisés, mais de nouvelles et vastes nécropoles apparaissent avec les Mérovingiens. Les défunt sont inhumés dans des sarcophages de pierre ou de plâtre, dans des cercueils ou directement dans le sol. Ils sont vêtus, et des objets sont déposés dans les tombes : céramiques, armes, outils, plaque-boucles de ceintures, bijoux, fibules, etc.

### ***Et à Vicq.... découverte d'un lieu remarquable de la période mérovingienne***



Francisque en fer / Monnaie en argent – V<sup>ème</sup> siècle

Fibule en tôle d'argent / Plaque-boucle en alliage cuivreux, grenat et verre / Bague en argent et grenat / Parure (bague en argent et perle en verre) / Peigne en os / Vase en céramique – VI<sup>ème</sup> siècle

## Voyage dans le passé

Au lit-dit « Le Radet, les Terres à Froment », à quelques mètres seulement au nord du cimetière actuel, se trouve la plus grande nécropole de cette période découverte à ce jour en France et en Europe.



La nécropole s'étend sur plus de deux hectares. A ce jour, 2 141 sépultures ont été recensées, mais elle est estimée à environ 5 000 individus de l'époque mérovingienne et carolingienne.

Les objets exhumés sont datés de la seconde moitié du V<sup>ème</sup> à la première moitié du VII<sup>ème</sup> siècle.

### Quelques exemples d'objets découverts (4)



Francisque  
Fer de lance et fers de flèche provenant de Vicq. Photo © N. Girault, SADF



Umbo de bouclier Scramasaxe  
Fer de lance et fers de flèche provenant de Vicq. Photo © N. Girault, SADF



Fibules aviformes, digitées, bilobées et discoïdes provenant de Vicq. Photo © N. Girault, SADF

Plaques-boucles



Bagues et boucles d'oreilles mérovingiennes du V<sup>ème</sup> siècle. Vicq. Photo © N. Girault, SADF



Fibules, bracelets, bague, plaque-boucle et fermoir d'aumônière. Vicq. Photo © N. Girault, SADF



Fibules mérovingiennes digitées, bilobées et en forme de cavalier du V<sup>ème</sup> siècle provenant de Vicq. Photo © N. Girault, SADF



Paire de fibules ansées de type wisigoth.  
Paire de fibules aviformes  
Plaque-boucle de type wisigoth  
Perles et bague



Paire de fibules de type thuringien  
Fibule de type lombard



Vases en céramique



Objets en verre : Flacons  
Coupes Gobelets



Aiguière à bec zoomorphe (alliage cuivreux) choisie comme symbole du village

Des sarcophages en calcaire, en plâtre ou en pierre ont été découverts. Ils sont brisés, car la majorité des sépultures ont été violées et pillées alors que la nécropole était encore en fonction.

Dans les sépultures masculines, on trouve des objets relatifs à l'armement : épée, scramasaxe (long couteau), hache, angon, lance, flèches, bouclier et casque.

L'épée, l'agon et le casque sont retrouvés dans les « tombes de chef ».

Dans les sépultures féminines d'une certaine élite, on trouve des parures: fibules, boucles d'oreilles et bagues en argent avec incrustations de verroteries et de grenats, épingle à tête, bracelets, colliers, plaques de châtelaine.

On trouve également des objets indifféremment dans les tombes masculines et féminines: boucles de ceinturon, plaques-boucles, fermoirs d'aumônière, couteaux, ainsi que des ustensiles de la vie quotidienne : céramiques, verreries et vaisselle permettant de contenir des provisions pour l'au-delà.

La population mérovingienne inhumée à Vicq provenait probablement de différents petits villages alentour.

### **Bas Moyen Age (987 à 1492 après J.C.)**

*Un petit rappel historique : Les Capétiens et les Valois*

À l'époque médiévale, de grandes familles seigneuriales dominent le territoire : les Chevreuse-Montlhéry-Rochefort, les Meulan, les Mauvoisin ou les Montfort. La forêt de Rambouillet appartient aux Montfort.

Certains territoires sont directement sous l'influence du roi : les châteaux de Poissy et de Saint-Germain-en-Laye, ainsi que les forêts environnantes, réservées aux chasses royales.

Les maisons dispersées se regroupent autour de l'église ou du château pour former un village. Les villes s'entourent d'enceintes.

Le territoire des Yvelines offre des productions agricoles telles que le blé et le vin, très appréciés, mais aussi un artisanat reconnu notamment les poteries de Poissy.

### ***Et à Vicq.... des traces de la période médiévale***



Un habitat médiéval a été repéré lors des fouilles de la nécropole : tuiles composant la sole d'une cheminée et nombreux tessons de céramique décorés de flammules ou recouverts d'un vernis vert-jaune.

Un liard de France, monnaie en bronze a également été découvert (datation : 1656-1660).

Et bien sûr, l'église dont la plus ancienne mention remonte à 1116 et 1129.

Dans un acte confirmé par Amaury de Montfort, Guillaume de la Ferté, vassal de la famille de Montfort, remet la « villa » de Vicq entre les mains de Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres, avant de partir à la croisade.

Enfin, à la Bardelle, la chapelle dédiée à saint Jacques daterait du XIII<sup>ème</sup> siècle.

Au nord-ouest de cet édifice, un possible château a été repéré par prospection aérienne. La terre de Bardelle est mentionnée pour la première fois en 1177, le moulin en 1287 et le manoir en 1418.

## **Webographie**

1. Vicq « Rue du Radet » Occupations médiévale et moderne, Isabelle Abadie, INRAP Centre Ile de France, Septembre 2012.
  2. Rapport PaleOtime : Vestiges d'occupations pré- et protohistoriques à Beynes, « Les Plantins2 », opération d'archéologie préventive du 28 février au 15 avril 2011.
  3. La céramique néolithique de Broussy-Le-Grand « L'ourlet », Anthony Dumontet, Marie Charnot , 17 février 2020.
  4. Jean Soulard « Vicq : Une immense nécropole mérovingienne », Archeologia, novembre 2012
- Etablissement public interdépartemental Yvelines – Hauts de Seine <http://www.epi78-92.fr/larcheologie/frise-chronologique/neolithique/>
  - INRAP : [www.inrap.fr/](http://www.inrap.fr/)

## Chronologie indicative

		Périodes	Cultures / dynasties	Repères
1830			Bourbons (1814-1830)	
1789	Temps modernes	Révolution française	Napoléon 1 <sup>er</sup> (1804-1814)	Ingres - La grande odalisque (1814)
1492	Temps modernes	Renaissance	Bourbons (1589-1791)	Bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805)
1492	Moyen Âge		Valois (1328-1589)	Voyage de La Pérouse (1785-1788)
987	Moyen Âge	Bas Moyen Âge	Capétiens (987-1328)	Découverte de l'Amérique (1492)
987	Moyen Âge	Haut Moyen Âge	Carolingiens (751-987)	Cathédrale d'Amiens (1243)
987	Moyen Âge		Mérovingiens (476-751)	Cathédrale de Chartres (1194)
476	Antiquité	Bas Empire romain		Charlemagne (768-814)
476	Antiquité	Haut Empire romain	Gallo-romains	Baptême de Clovis (498)
235				Début des invasions germaniques (416)
-52	Protolithique	Second âge du Fer (La Tène)		Amphithéâtre d'Arles (fin Ier s.)
-475	Protolithique	Premier âge du Fer (Hallstatt)	Monde celte	Guerre des Gaules (de -58 à -52)
-860	Protolithique	Bronze final	Rhin-Suisse-France orientale	Grande muraille de Chine (II <sup>e</sup> s.)
-1350	Protolithique	Bronze moyen		Alexandre le Grand (de -356 à -323)
-1600	Protolithique	Bronze ancien		Trésor de Vix
-2100	Protolithique	Chalcolithique		Fondation de Marseille (-600)
-2100	Protolithique	Néolithique final	Campaniforme - Fontbousse - Gord	Premiers jeux olympiques (-776)
-3500	Protolithique	Néolithique moyen	Cerny - Chambon - Chasséen	
-4800	Protolithique	Néolithique ancien	Rubané - Cardial	Construction de Stonehenge
-5600	Protolithique	Mésolithique	Castelnovien	Mégalithisme en Europe occidentale
-9500	Protolithique	Epipaléolithique	Sauveterrien	
-35 000	Paléolithique	Paléolithique supérieur	Magdalénien - Solutréen - Gravettien - Aurignacien - Châtelperronnien	Grotte de Lascaux (-17 000)
-200 000	Paléolithique	Paléolithique moyen	Moustérien	Grotte Cosquer (-26 000)
-1 200 000	Paléolithique	Paléolithique inférieur	Micoquien - Acheuléen - Galets aménagés	Grotte Chauvet (-32 000)
				Premières occupations humaines (-700 000)

# Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



**Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)**

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

**Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)**

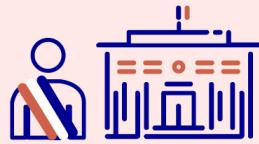
**Alternance stricte femme/homme ou inversement**

Exemple : pour une commune de 400 habitants  
→ élection de 11 conseillers municipaux

## 2 listes A et B



## Quelles sont les fonctions du maire ?



### Exécutif de la commune



Il exécute les délibérations du conseil municipal



Il exerce des pouvoirs délégués par le conseil municipal



Il prend des arrêtés municipaux



Il représente la commune en justice



### Représentant de l'État



Il est officier de l'état civil (naissances, mariages, décès)



Il est officier de police judiciaire



Il organise les élections



Il statue sur les demandes d'inscription sur les listes électorales

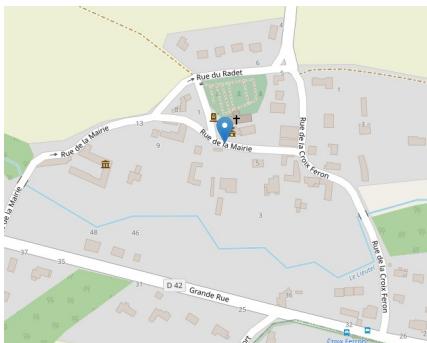


Il est chargé du recensement citoyen



Il organise les cérémonies patriotiques dans sa commune

## Informations rapides : Mairie



Mairie de VICQ - Rue de la Mairie 78490 - VICQ

Tél. 01 34 86 99 14 - Télécopie : 01 34 86 80 00

[accueil@mairie-vicq-78.fr](mailto:accueil@mairie-vicq-78.fr)

Accueil du public

Mardi : 18h00 à 19h00

Vendredi : 18h00 à 19h00

Tous les 1er samedi du mois : 10h00 à 12h00

### Pour dialoguer avec vos élus

M. le Maire et/ou ses adjoints vous reçoivent en mairie sur rendez-vous.

## Informations rapides : Déchets



Bac vert : Ordure ménagère

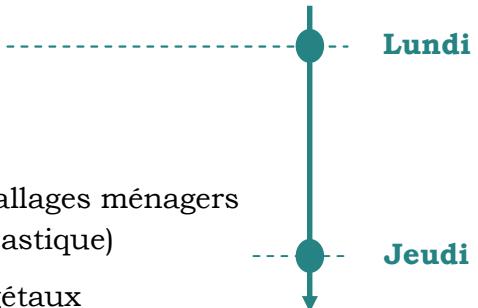
Un seul passage par semaine



Bac Jaune : Papiers et Emballages ménagers  
(métal, carton ou plastique)



● Bac Marron : Végétaux



Sur la période du 2 avril au 10 décembre 2026

● Exception du 6 Juillet au 28 Août : Collecte les 16 et 30 Juillet et les 13 et 27 Août

### ENCOMBRANTS

2 collectes d'encombrants par an uniquement sur rendez-vous

Inscription

[www.sieed.fr/espace/espace-particuliers](http://www.sieed.fr/espace/espace-particuliers)

01 34 86 65 49

### DÉCHETTERIE DE MÉRÉ

Ouverture le vendredi, samedi, et lundi :

De 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le dimanche : 9h à 13h

## *Informations rapides : S'informer via l'application mobile Illiwap*

Courant 2025 avec le soutien financier de la CCCY, la commune s'est dotée de l'application mobile Illiwap. Cette application permet au Conseil Municipal mais aussi à l'équipe du musée de vous informer sur les alertes, les évènements propres au territoire de la commune.

Pour ne rien manquer, n'hésitez pas à ajouter cette application dans votre téléphone mobile à l'aide du guide ci-dessous.

**Guide du citoyen**  
Suivre l'actualité  
de ma commune

À DESTINATION DES CITOYENS

**Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ?**

**01** **TELÉCHARGER L'APPLICATION**

Sur Google Play (Android)      Sur AppStore (iOS)      Sur App Gallery (Huawei)

**02** **RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE**

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

DU Scannez le QR Code via le lecteur intégré

**03** **SUIVEZ VOTRE COMMUNE**

Cliquez sur le bouton **S'ABONNER** pour vous abonner à l'actualité de la commune

**RECEVEZ LES NOTIFICATIONS**

Tous les messages que vous recevez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.

**Mairie de Vicq**

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES !**

**04** **RECEVEZ LES NOTIFICATIONS**

Tous les messages que vous recevez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.

**05** **SANS INSCRIPTION**

Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.

**06** **GRATUITE**

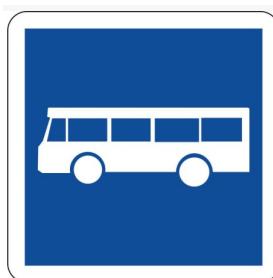
Téléchargement gratuit et sans engagement.

**07** **LES AVANTAGES !**

+

ILLIWAP L'APPU QUI CHANGE LA VIE !

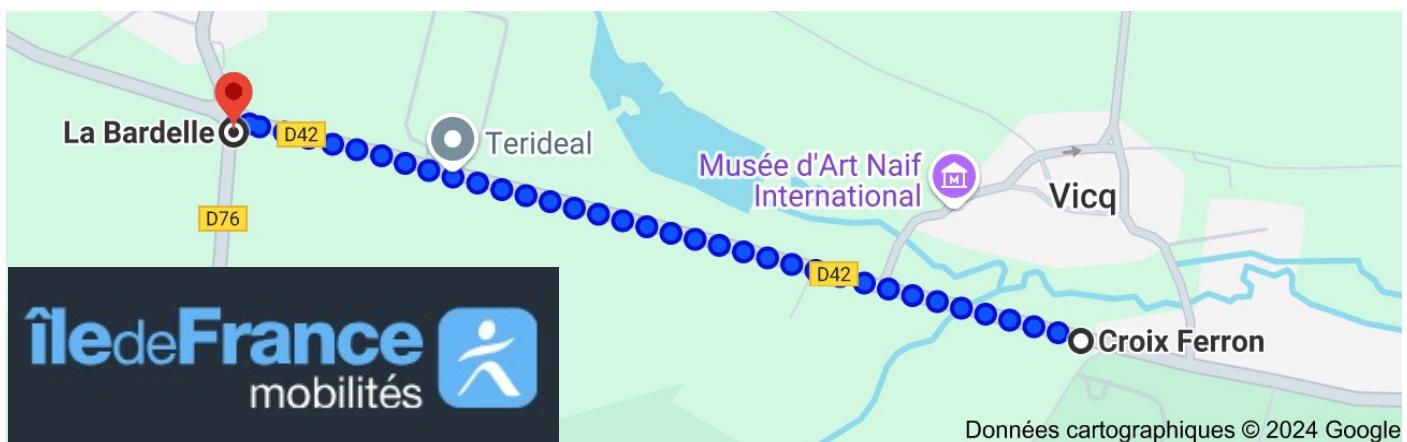
## Informations rapides : se déplacer



La Bardelle



Croix Ferron



## Le comité des fêtes



La traditionnelle fête de village autour de la Saint-Jean & de la musique a réuni encore quelques uns d'entre nous durant l'été 2025.

Assez tristement, les participations en déclin depuis plusieurs années ont eu raison de la motivation du bureau.

Lors de son assemblée générale le 13 décembre 2025 aucune main ne s'est levée de manière à poursuivre les 48 années d'existence du comité des fêtes. Le bureau démissionnaire assurera en 2026 la liquidation de notre association.

La commune adresse ses remerciements aux membres du bureau qui se sont succédés.

## Les règles de vie

Dans notre vie quotidienne, nous partageons notre espace avec d'autres. Pour garantir une harmonie et éviter les tensions, il est essentiel de respecter certaines règles de civisme. En France, le cadre juridique impose des obligations de respect mutuel, issues du Code civil et du Code de la santé publique. Quelles sont-elles précisément ? Comment les appliquer pour vivre en paix avec son entourage ?

### Le respect du calme et de la tranquillité

L'une des principales sources de conflit entre voisins est liée au bruit. Les nuisances sonores sont régies par l'article R. 1334-31 du Code de la santé publique, qui interdit de causer, par un comportement répétitif ou prolongé, des troubles anormaux du voisinage.

Les bruits concernés incluent la musique, les cris et les activités bruyantes de bricolage ou jardinage.

#### Respect des heures de **tranquillité/activité** dans la commune

Lundi au vendredi	Avant 8H30	8H30 - 12H00	12H00 - 14H30	14H30 - 19H30	Après 19H30
Samedi	Avant 9H00	9H00 - 12H00	12H00 - 15H00	15H00 - 19H00	Après 19H00
Dimanche & Jours fériés	Avant 10H00	10H00 - 12H00	Après 12H00		

### La propreté des espaces communs

Le respect des espaces communs et la gestion des déchets sont des points essentiels du vivre-ensemble. La loi impose certaines obligations :

- Déchets et propreté : L'article R. 541-76 du Code de l'environnement prévoit des amendes en cas de non-respect des règles de gestion des déchets, notamment si vous laissez vos ordures hors des conteneurs ou si vous déposez des déchets en dehors des jours de collecte autorisés.
- Animaux et propreté : L'article R. 632-1 du Code pénal stipule qu'il est interdit de laisser les déjections de son animal de compagnie sur la voie publique sous peine d'amende.
- Nettoyage obligatoire des trottoirs : l'entretien des trottoirs et caniveaux devant une propriété revient au riverain, propriétaire ou locataire. Cela inclut le balayage des feuilles mortes, le déblayage de la neige en hiver, et l'élimination de tout détritus.
- Interdiction de brûler les déchets verts : une règle stricte en France. Le brûlage à l'air libre des déchets verts (herbes, feuilles, branches issues de la taille ou de l'élagage) est strictement interdit par la loi, en raison des impacts néfastes sur la qualité de l'air et la santé publique.

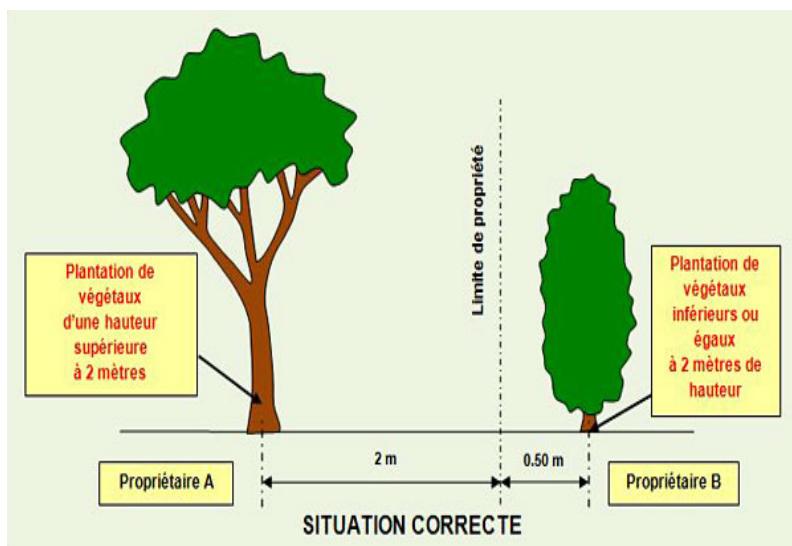
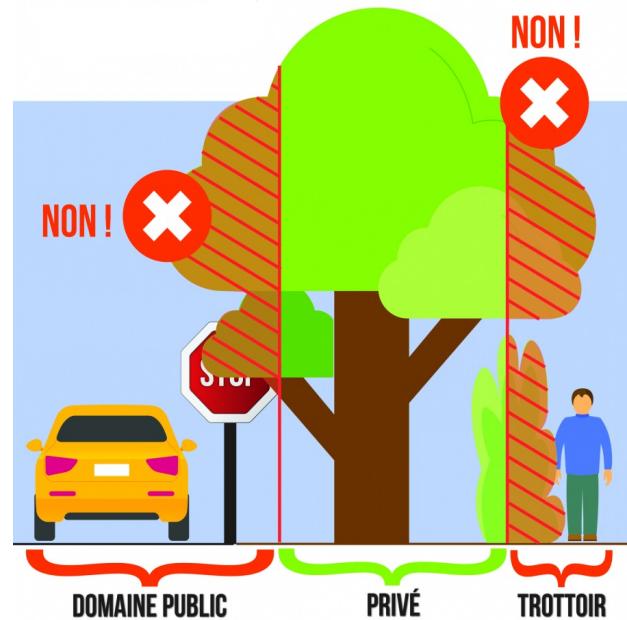
Le brûlage  
des déchets  
à l'air libre  
est interdit



### Le respect des limites : élagage et taille des haies

L'élagage des arbres et la taille des haies font partie des responsabilités des propriétaires afin de garantir le respect des voisins et de l'espace public.

- Distances et hauteurs des plantations : L'article 671 du Code civil impose des distances minimales entre les plantations (arbres, arbustes, haies) et la propriété voisine. Si les arbres mesurent plus de 2 mètres de hauteur, ils doivent être plantés à au moins 2 mètres de la limite séparative. En dessous de 2 mètres, la distance minimale à respecter est de 50 centimètres.
- Responsabilité d'élagage : L'article 673 du Code civil stipule que c'est au propriétaire des arbres de les entretenir et de les élaguer régulièrement. Si des branches dépassent sur la propriété voisine, le voisin peut demander au propriétaire de les couper. Cependant, le voisin n'est pas autorisé à couper lui-même les branches sans accord préalable, sauf si cela présente un danger imminent.



- Trottoirs et voie publique : Si les haies ou branches d'arbres empiètent sur un trottoir ou une voie publique, le maire peut exiger leur taille ou élagage en vertu de ses pouvoirs de police municipale, conformément à l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). En cas de non-respect, le propriétaire peut être mis en demeure de procéder à l'entretien, sous peine d'amende.

## Les règles de vie

### Droits et devoirs des animaux de compagnie et de leur propriétaire

- Identification obligatoire : Tous les chiens doivent être identifiés par puce électronique ou tatouage, conformément à l'article L. 212-10 du Code rural et de la pêche maritime.



chiens de catégorie 1 (chiens d'attaque) et catégorie 2 (chiens de garde et de défense), tels que définis par l'article L. 211-12 du Code rural et de la pêche maritime, doivent être tenus en laisse et muselés dans les lieux publics.

- Déclaration et assurance pour les chiens dangereux : Les propriétaires de chiens de catégorie 1 et catégorie 2 ont des obligations spécifiques : Déclaration en mairie, Permis de détention, Évaluation comportementale.

- Nuisances sonores : Les aboiements répétitifs d'un chien peuvent être considérés comme des troubles anormaux du voisinage (article R. 1334-31 du Code de la santé publique).

### Stationnement sur la commune



Le Code de la route (article R. 412-34) stipule que le stationnement sur les trottoirs est prohibé, car cela nuit à la sécurité des piétons, en particulier des personnes à mobilité réduite ou des parents avec des poussettes. Le non-respect de cette interdiction peut entraîner une amende de 135 euros.

### **Chien de catégorie 1 et 2**





*FEKIH-HASSEN Esrâ le 05 mai 2025*



*OPAN Burak et BRAIN Ada le 23 Août 2025*

*ROBERT Olivier et BONNE Nathalie le 20 Décembre 2025*



*PIEBAC Gérard le 01 août 2025*

*MAITRE Jean-Claude, Daniel le 08 août 2025*



Cher amis, cher Gérard

Nous sommes réunis aujourd'hui avec ta famille et nous tes amis pour te rendre un dernier hommage.

Gérard tu es arrivé à VICQ avec ta famille dans les années 70 et en 1977 tu es entré au sein du conseil municipal avec Mme ALLEMAND.

Cette même année, Mme ALLEMAND a formé une commission des fêtes à laquelle tu t'es beaucoup investi.

Tu as fait trois mandats avec Mme ALLEMAND et en 1995, quand j'ai pris la suite, tu as continué avec moi, tu as fait 3 mandats en tant que deuxième adjoint puis de premier adjoint.

Lors de la mise en place de l'assainissement autonome, tu m'as été, avec d'autres conseillers, d'un grand soutien lors des réunions de chantier auxquelles je ne pouvais me rendre.

Nous n'étions pas toujours d'accord mais nous sommes toujours restés amis.

Je me souviens lors des séances d'entretien des boiseries de l'église ou tu étais perché au-dessus de l'autel pour encaustiquer le haut du retable.

Tu étais toujours présent aux manifestations du comité des fêtes sauf à la fin où Lucie venait toute seule car tu te sentais fatigué.

Tu as ensuite décidé de te rapprocher de ton fils, Christophe, mais malheureusement tu n'as pas pu profiter de cette nouvelle vie.

Aujourd'hui, tu es parti retrouver les amis avec lesquels tu faisais partie de la joyeuse bande du comité des fêtes dont certains sont encore là pour te rendre hommage.

Ceci n'est pas un adieu mais un au revoir.

Le samedi 29 novembre, sous un ciel maussade, la commission d'aide sociale a réuni comme chaque année, les personnes du troisième âge de Vicq autour du repas de fin d'année. Les 22 participants se sont retrouvés au restaurant de « La Mare aux Clercs » à Mulcent dont voici le menu :

*Cassolette de la Mer*

*Suprême de Volaille sauce Champignons*

*Omelette norvégienne*

Heureux de se retrouver, les discussions vont bon train, il a fallu malheureusement libérer la salle vers 16 heure avec la promesse de se retrouver le 10 janvier 2026 pour tirer les « rois » dans le préau de l'école.

Les membres de la commission du CCAS remercient les participants à cette manifestation et leur souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

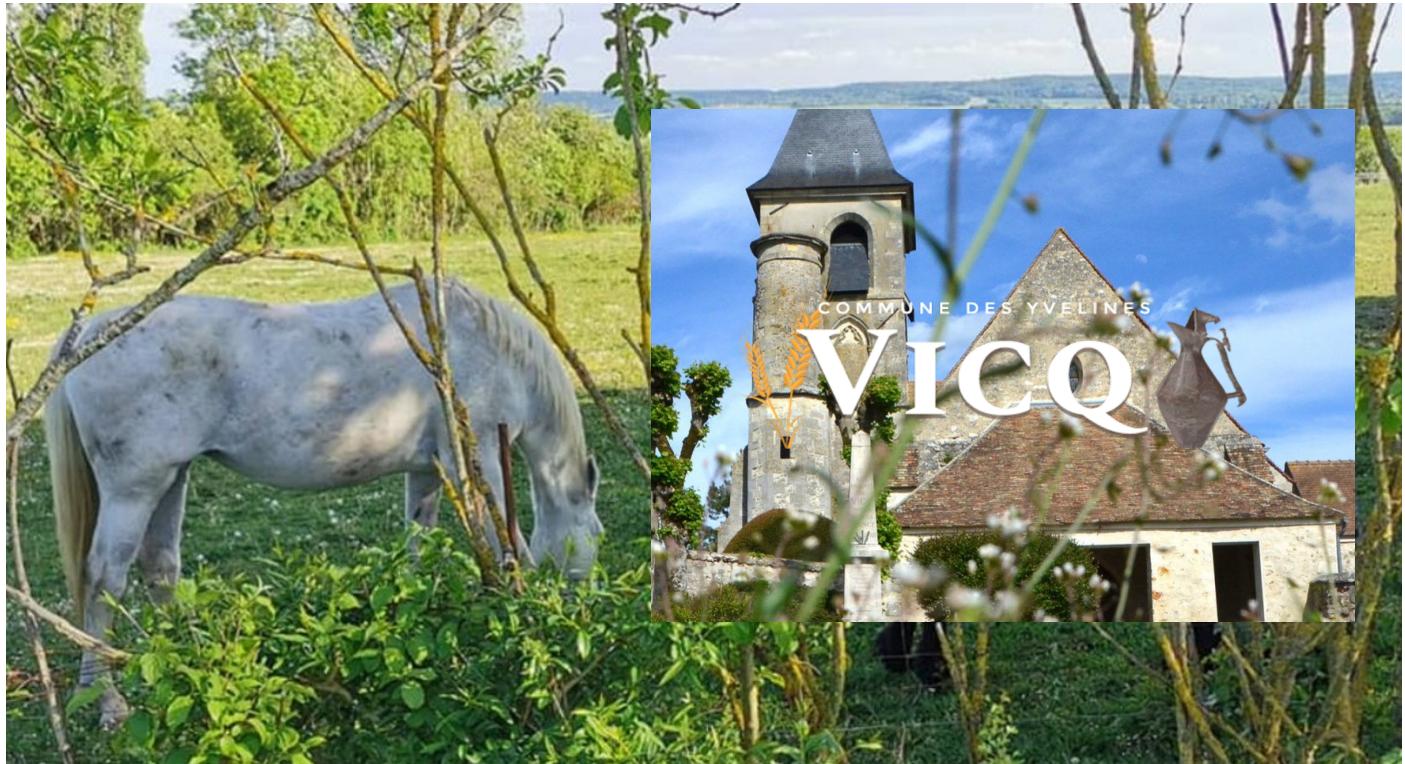


En cette belle journée du samedi 10 janvier 2026, la commission du CCAS de Vicq a réuni ses anciens autour d'une galette des rois afin de fêter les reines et les rois de l'Epiphanie tout en profitant de cette rencontre pour renouveler les vœux pour la nouvelle année.

La commission remercie les personnes pour leur participation à cette petite manifestation.

Bonne et heureuse année 2026





Mairie de VICQ - Rue de la Mairie 78490 - VICQ

Tél. 01 34 86 99 14 - Télécopie : 01 34 86 80 00

[accueil@mairie-vicq-78.fr](mailto:accueil@mairie-vicq-78.fr)

Accueil du public

Mardi : 18h00 à 19h00

Vendredi : 18h00 à 19h00

Tous les 1er samedi du mois : 10h00 à 12h00